

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL DU 24 FEVRIER 2011

Comptes administratifs 2010 :

Il est donné lecture des comptes administratifs 2010 qui présentent les résultats suivants :

* Commune :	
Excédent de fonctionnement :	522 568.44 €
Déficit d'investissement :	129 578.47 €
Restes à réaliser en dépenses d'investissement :	64 430.00 €
Restes à réaliser en recettes d'investissement :	15 100.00 €
* Service de l'eau :	
Excédent de fonctionnement :	96 989.27 €
Excédent d'investissement :	22 822.14 €
Un reste à réaliser en dépenses :	12 911.00 €
* Service de l'assainissement :	
Excédent de fonctionnement :	181 103.67 €
Excédent d'investissement :	58 760.53 €
* Lotissement des « Merisiers » :	
Résultat de fonctionnement :	0 €
Excédent d'investissement :	18 290.85 €

Ces différents comptes administratifs sont approuvés à l'unanimité.

Affectations de résultats :

* Commune :

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

- à titre obligatoire au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement : 178 908.47 €
- le solde disponible est affecté à l'excédent reporté de fonctionnement : 343 749.97 €

* service de l'eau :

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :
affectation à l'excédent reporté de fonctionnement : 96 989.27 €

* Service de l'assainissement :

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :
affectation à l'excédent reporté de fonctionnement : 181 103.67 €

Approbaton comptes de gestion :

Les différents comptes de gestion dressés par Madame MORIN Régine sont approuvés par le Conseil Municipal.

Groupement de commandes :

Le Conseil Municipal approuve la constitution d'un groupement de commandes en vue de passer un marché de service relatif à la capture et à la garde des animaux errants et dangereux. Il accepte le projet de convention qui lui est présenté.

Demande d'ouverture de classe :

Le Conseil Municipal appuie la demande d'ouverture de classe formulée par les enseignants.

Demande de subvention DETR 2011 :

Le Conseil Municipal décide de solliciter une subvention de l'Etat, au taux le plus élevé possible au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux concernant le projet de construction de restaurant scolaire estimé à 481 283.00 € HT.

Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire :

Le Conseil Municipal sollicite une subvention au titre de la réserve parlementaire d'un montant de 30 000 € pour le projet de la construction d'un restaurant scolaire.

Demande de subvention au Conseil Général :

Le Conseil Municipal sollicite une subvention auprès du Conseil Général, au taux le plus élevé possible pour le projet de la construction d'un restaurant scolaire.

Divers :

Monsieur Malard évoque le problème récurrent des chats errants et de leur prolifération.